

n° 1 15 janvier 2020



Spéciale Loi de programmation pluriannuelle de la recherche

RETRAITES, LPPR: TENONS TOUS LES FRONTS!

L'article 1 de l'avant-projet de loi instaurant un système universel de retraite rend explicite le lien entre la LPPR et la réforme des retraites. Il enterre une revalorisation de nos salaires et la transforme en compensation des pertes occasionnées par la réforme. Comme nous l'avons exprimé dans notre communiqué du 10 janvier, nous refusons que la LPPR se réduise à de simples mesures compensatoires et exigeons l'ouverture urgente de négociations pour une véritable revalorisation salariale.

Des concertations... mais toujours aucune annonce claire, aucun chiffrage, aucune négociation

Fin juin 2019, dans le cadre de la concertation sur la loi de programmation pluriannuelle de la recherche, le SNESUP-FSU a remis au ministère un <u>rapport</u> synthétisant son analyse de la situation et faisant état de ses propositions pour améliorer la Recherche en France. Depuis la rentrée, plusieurs réunions dites « de concertation », sous la forme de bilatérales et de multilatérales, ont été organisées par le cabinet du ministère de l'Enseignement supérieur sur le sujet et nous avons pu présenter nos analyses et propositions. En étant entendu∙es ? Rien de moins sûr !

Non au démantèlement de nos statuts

Dès octobre, le SNESUP-FSU a eu l'occasion d'informer ses adhérent-es et la communauté universitaire des dangers contenus dans les <u>trois rapports préparatoires</u> [voir Lettre-Flash n°64 et <u>dossier sur le site du SNESUP-FSU</u>]. Ce sont tout particulièrement les propositions de réforme de nos statuts contenues dans le deuxième rapport qui suscitent le plus d'inquiétudes :

- Suppression de la qualification ;
- Remise en question de la référence aux 192 heures TD dans les obligations de services et pour le paiement d'heures complémentaires ;
- Modulation de service pouvant être imposée ;
- Généralisation des recrutements contractuels, suppression dans les contrats de mission scientifiques du plafond de 6 ans avant CDIsation;
- Évaluation du personnel omniprésente via l'ANR et l'HCERES ;
- Politique de primes individuelles ;
- Développement de la rémunération par le biais de l'intéressement et des ressources propres ...

Le contenu des deux autres rapports contient également de nombreuses sources d'interrogation. Il laisse pressentir un recours accru aux appels à projets comme mode de financement de la Recherche et l'attractivité de la Recherche y est prioritairement pensée en fonction des besoins à court terme des entreprises.

Nos revendications : un budget à la hauteur des ambitions affichées et une véritable revalorisation salariale

Le dernier congrès de la FSU, en décembre dernier, a rappelé que nous demandons depuis plus de 15 ans un plan pluriannuel pour la recherche avec : une augmentation du budget de la recherche publique de 1 milliard d'euros par an pendant dix ans pour atteindre 1 % du produit intérieur brut (PIB) de dépenses publiques de Recherche et développement ; un plan pluriannuel pour l'emploi scientifique avec la création de 6000 postes de titulaires (enseignant-es-chercheur-es, chercheur-es, ingénieur-es, technicien-nes et

administratif/ve·s) par an pendant dix ans ; des dotations de base des laboratoires de Recherche qui permettent de financer leur programme de Recherche ; une revalorisation des rémunérations de tous les personnels. La FSU demande que ce plan pluriannuel soit engagé dès 2020. Elle s'opposera à toutes les mesures qui pourraient être introduites dans la LPPR conduisant vers plus de précarité dans la Recherche publique (contrats dits « de mission » ou les « tenure track ») et vers un renforcement du pilotage de la Recherche publique, du système d'appels à projets, de la compétition et des inégalités.

Parmi les revendications du SNESUP-FSU (pour plus de détails voir ici) :

- → 60 000 postes titulaires (enseignant·es-chercheur·es, chercheur·es, ingénieur·es, technicien·nes et administratif/ve·s) d'ici 10 ans ;
- → Budget: 3,5 milliards par an soit 1 milliard pour l'immobilier, 1.5 milliards pour l'Enseignement supérieur soit (2 % du PIB en 2030), 1 milliard pour la Recherche publique (1 % PIB en 2030) avec relèvement significatif des financements de base des laboratoires à la hauteur des ¾ du budget;
- → Revalorisation indiciaire pour toutes et tous et non par des primes discriminatoires et ne concernant qu'une minorité de collègues ;



- → Revalorisation de la grille indiciaire des MCF par prise en compte du doctorat (soit l'équivalent de 90 points d'indice ou environ 450 euros net par mois, du début à la fin de carrière) et augmentation de l'indice maximal des PR (50 points d'indice);
- → Augmentation du nombre des contrats doctoraux et allongement d'un an de la durée des contrats ;
- → Possibilité offerte à tous les enseignant es-chercheur es de bénéficier plusieurs fois dans leur carrière d'un congé : Congé Recherche Conversion Thématique (CRCT), congé pour projet pédagogique (CPP), délégations CNRS ;
- → Fin de la logique des politiques de sites qui concentrent l'essentiel des moyens, via les PIA notamment, sur les seuls territoires où le tissu socio-économique est le plus dense ;
- → Remise à plat du Crédit Impôt Recherche vers l'embauche de docteurs (vers les PME et ETI) et promotion du dispositif Cifre auprès des entreprises.

Le SNESUP-FSU a fait connaître ses propositions. Il attend toujours les arbitrages et les pistes retenues par le gouvernement... ■

Le SNESUP-FSU exige que le gouvernement rende public dès maintenant l'avant-projet de LPPR ainsi que les éléments de programmation budgétaire et de revalorisation salariale qui lui seraient associés, ceci indépendamment de tout projet de réforme des retraites, ainsi que l'ouverture de négociations spécifiques sur la question.

Il appelle les collègues à se réunir en assemblées générales pour échanger, informer sur le contenu des rapports préalables au projet de loi de programmation de la recherche, dénoncer l'amalgame fait par le gouvernement entre sa réforme des retraites et la future LPPR ainsi que les menaces qui pèsent sur nos statuts.

Il appelle à amplifier et élargir le mouvement contre la réforme des retraites, à débattre des modalités de cet élargissement dans les AG (grève, manifestation, report des examens, retraites au flambeau, tribunes, etc.), à participer à l'AG de coordination des facs et labos en lutte ce samedi 18/01 et aux états généraux qu'ils organisent les 1^{er} et 2 février prochains à Paris (pour plus de détails voir <u>agenda des mobilisations</u>).

Demain jeudi 16 janvier soyons massivement présent es dans les cortèges et actions contre le projet de réforme des retraites, injuste et inégalitaire, et qui acte explicitement l'absence d'une revalorisation de nos salaires ! (→ Voir agenda des mobilisations pour les lieux de rendez-vous).